



VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : SIGNATURE DE BAUX
DEROGATOIRES POUR LE MOIS DE FEVRIER
2024 POUR LA BOUTIQUE EPHEMERE SISE 25
BIS RUE RAYMOND-DU-TEMPLE**

**DÉCISION N° DM-24-048
EN DATE DU 19 FEVRIER 2024**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code général de la propriété des personnes publiques ;

VU le Code du commerce et notamment l'article L 145-5 ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal A-22-177 en date du 19 avril 2022, portant délégation de fonction à Monsieur Éric BENSOUSSAN, adjoint au Maire ; délégué à l'administration générale ;

VU la décision DM-23-136 du 16 mars 2023, fixant les tarifs de sous-location de la boutique éphémère sise 25 bis rue Raymond du Temple à compter du 1^{er} juillet 2023 ;

CONSIDÉRANT les propositions des sociétés « MES 4 MOMENTS », « JEROME ROYER », « PASSION DAMAS », « ABY GARDNER », de louer le local situé 25 bis rue Raymond du Temple afin de vendre leurs créations ;

CONSIDÉRANT la volonté de la commune d'offrir une diversité commerciale et de soutenir les artisans-créateurs proposant des produits en prêt-à-porter, accessoires, bijoux, objets de décorations, artistiques ou d'épicerie à l'exclusion de toutes activités de restauration et de préparation de denrées alimentaires ;

D É C I D E

DE SIGNER un bail dérogatoire relatif à la location de la boutique éphémère sise 25 bis rue Raymond du Temple avec les sociétés ci-après, aux conditions suivantes :

⇒ « MES 4 MOMENTS » dont le siège est situé au 27 quai de Bonneuil à SAINT MAUR DES FAUSSES (94100), représentée par Madame Valérie FONSECA.

Durée : du lundi 5 février 2024 à 11h00 au lundi 12 février 2024 à 10h00,

Montant du loyer charges comprises : 450 euros,

⇒ « JEROME ROYER » dont le siège est situé au 40 Avenue Rabelais à FONTENAY SOUS BOIS (94120), représentée par Monsieur Jérôme ROYER.

Durée : du lundi 12 février 2024 à 11h00 au lundi 19 février 2024 à 10h00,

Montant du loyer charges comprises : 450 euros,

⇒ « PASSION DAMAS » dont le siège est situé au 28 rue Jules Guesde à GAGNY (93220), représentée par Monsieur Luca RIGAILL.

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20240219-lmc1H11551H1-AR
Date de réception en Préfecture : 19/02/2024
Date de Publication : 19/02/2024

Durée : du lundi 19 février 2024 à 11h00 au lundi 26 février 2024 à 10h00.
Montant du loyer charges comprises : 450 Euros.

⇒ « ABY GARDNER » dont le siège est situé au 20 rue Paul Doumer à NEUILLY
SUR MARNE (93330), représentée par Monsieur Laurent LOPEZ.

Durée : du lundi 26 février 2024 à 11h00 au lundi 4 mars 2024 à 10h00.
Montant du loyer charges comprises : 450 Euros.

D'INSCRIRE cette recette au budget communal aux chapitre et article
correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjoint au maire chargé de l'administration
générale, de la sécurité publique et des affaires
patriotiques,

Signé

Eric BENSOUSSAN

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20240219-Imc1H11551H1-AR
Date de réception en Préfecture : 19/02/2024
Date de Publication : 19/02/2024